

Chef de division - Architecture

Concours n° 814



SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du directeur du Service génie et environnement, le titulaire planifie, organise, dirige et contrôle diverses activités liées aux projets de construction, de rénovation, de préparation, d'embellissement des bâtiments, de structures, d'aménagement des parcs et de projets spéciaux. De plus, il doit définir et appliquer des programmes d'entretien pour tous les bâtiments appartenant à la Ville de Rimouski. Il gère le travail du personnel dont il a la responsabilité dans le respect des ententes de travail.

EXIGENCES

Pour relever ce défi, vous détenez un baccalauréat en architecture, jumelé à un minimum de cinq ans d'expérience pertinente acquise dans le domaine de l'architecture. Une maîtrise en gestion de projets sera considérée être un atout. De même, toute combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente pourra aussi être considérée.

Vous détenez une bonne maîtrise du français écrit et parlé ainsi qu'une très bonne capacité rédactionnelle. Vous possédez une aptitude à travailler sous pression et à gérer simultanément plusieurs dossiers. Vous faites preuve de leadership, d'innovation. Vous possédez un sens élevé de l'analyse et démontrez de la rigueur, vous avez un bon sens de l'organisation et un intérêt face aux besoins et à la satisfaction de la clientèle interne et externe. Des aptitudes pour le travail d'équipe, la gestion de projets et la gestion de personnel sont aussi des qualités recherchées pour ce poste.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail applicables sont prévues à la Politique de rémunération et conditions de travail du personnel cadre. Un régime complémentaire de retraite et des protections d'assurance collective complètent la rémunération globale.

Pour soumettre votre candidature, rendez-vous à l'adresse suivante : www.ville.rimouski.qc.ca/emplois

Les candidatures sont acceptées jusqu'à 16 h 30, le 12 janvier 2018.

Capitale économique du Bas-Saint-Laurent, Rimouski est une ville dynamique et accueillante, reconnue pour sa qualité de vie. La Ville de Rimouski applique la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*.